

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 3 juillet 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 11 VOTANTS : 10 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, CLAUDE REVIL BAUDARD, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI EXCUSES : CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, DANIEL DUPRE, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA ABSENTS : RAPHAËL THEVENON, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, LAURENT SOCQUET, PHILIPPE PRUD'HOMME CARTE GEMAPI : MICHEL LUCIANI NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 20/06/2024		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°24-32

Objet : GEMAPI – Etude pré-opérationnelle relative aux travaux de réhabilitation de la décharge de l'Arly sous le Meu à Megève

Suite à la réalisation de l'étude diagnostic de la décharge située en bordure de l'Arly au lieu-dit sous le Meu, des préconisations de réhabilitation de la zone ont été établies au stade faisabilité.

Il est nécessaire de poursuivre les études pré-opérationnelles de réhabilitation de l'ancienne décharge le long de l'Arly (avant-projet, projet, dossier réglementaire). Ce site à réhabiliter se situe dans l'enveloppe de l'espace de bon fonctionnement du lit de l'Arly, comme défini dans l'étude établie dans le cadre de la phase d'études préalable au PAPI.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Etude pré-opérationnelles de réhabilitation de l'ancienne décharge de l'Arly, Megève		25 000 €
Total		25 000 €
RECETTES		
Département de la Haute-Savoie	80%	20 000 €
SMBVA - autofinancement	20%	5 000 €
Total		25 000 €

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès du Département de la Haute-Savoie, de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du Fonds Vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 05 juillet 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LAGOMBE-SPADOTTO,

Ugo DI MASTROMATTEO,



Handwritten signature

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20240703-24-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024
Publication : 08/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

